



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'351
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 3003671
Page: 29
Surface: 73'737 mm²

En cas de séparation d'un couple binational, le risque existe que la mère ou le père quitte le pays

Quand un parent enlève son enfant



Il arrive que père ou mère quitte notre pays pour se rapprocher de sa famille, sans l'autorisation de l'autre parent. Fotolia

« PATRICIA MICHAUD

Famille » C'est un cas parmi des dizaines d'autres qui occupent Stephan Auerbach, de la Fondation suisse du Service social international (SSI): parti en vacances dans son pays d'origine – la Tunisie – avec ses deux filles, un père décide au terme du séjour de ne pas les ramener en Suisse à leur mère. Qu'il concerne des affaires de non-retour ou de déplacement illicite, l'enlèvement international d'enfants est un phénomène qui va croissant, en terres helvétiques comme ailleurs.

L'augmentation des enlèvements ne ressort pas encore dans les statistiques officielles. Mais les spécialistes comme Cilgia Caratsch, coordinatrice de projet au SSI, l'observent quotidiennement sur le terrain: «La mobilité et les échanges accrus à l'échelle internationale, liés notamment aux expatriations professionnelles et aux mariages binationaux ont une incidence claire sur ce phénomène. En Suisse, le taux d'unions de ce type est d'environ 50%. Ces mariages étant frappés du même taux de divorce que la moyenne natio-

nale (environ 50%), les risques de tensions et d'enlèvements ne sont pas anecdotiques.»

Changement législatif

Cilgia Caratsch en convient, le terme «enlèvement» est fort et renvoie, dans l'imaginaire collectif, à un kidnapping en pleine nuit, à des planques qui changent régulièrement ou à une traque: «Dans les faits, certains parents enlèvent leur enfant sans savoir qu'ils commettent un acte illicite.»

Pour mémoire, l'entrée en vigueur en 2014 en Suisse des nouvelles dispositions concer-



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'351
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 3003671
Page: 29
Surface: 73'737 mm²

nant l'autorité parentale conjointe a fait basculer du jour au lendemain de nombreux déplacements d'enfants dans la catégorie «enlèvement». Ils sont motivés notamment par le souhait de la mère de se rapprocher de sa famille lorsque la relation de couple se détériore. «Chacun a le droit de recommencer sa vie, y compris de déménager à l'étranger. Mais il faut désormais obtenir l'accord de l'autre parent au préalable.»

Faire traîner en longueur

Avec 86 autres Etats, la Suisse a signé la Convention de La Haye sur les enlèvements internationaux d'enfants. Lorsqu'un cas relevant de ce texte datant de 1980 et concernant le pays est rapporté – qu'il s'agisse d'un enlèvement depuis la Suisse ou vers la Suisse –, le dossier atterrit auprès de l'Autorité centrale en matière d'enlèvement international d'enfants. Cet organe, rattaché à l'Office fédéral de la justice, lance alors une procédure afin de tenter d'obtenir le retour rapide de l'enfant à son domicile habituel.

Près de la moitié des pays de la planète n'a pas signé la Convention

«On joue contre la montre, particulièrement si les enfants sont en bas âge», souligne Cilgia Caratsch. En effet, plus le temps passe, plus le risque de perte de lien avec le parent laissé pour

compte augmente.

Le hic? Même s'ils ont signé la Convention, de nombreux pays rechignent à l'appliquer, préférant protéger leurs ressortissants. «Et cela sans compter les enlèvements vers des pays non signataires. C'est-à-dire à peu près la moitié de la planète!» explique Stephan Auerbach.

Miser sur la médiation

Dans ce genre de cas, la seule option qui reste est la négociation. L'expert ne tire pas pour autant un bilan négatif de la Convention de La Haye: «Elle fonctionne plutôt bien entre pays européens. Et il ne faut pas négliger son effet dissuasif auprès de certains parents.»

Parallèlement aux démarches juridiques, de plus en plus de résidents helvétiques touchés par un enlèvement ont recours à la médiation. Celle-ci prévoit que les parents trouvent eux-mêmes une solution avec l'aide d'un intermédiaire neutre et indépendant. Elle peut contribuer à prévenir un enlèvement – par exemple pendant ou après une séparation difficile –, à négocier le retour de l'enfant ou à accompagner la période d'après-retour.

«La médiation permet aussi d'impliquer toutes les personnes concernées, telles que les grands-parents, les beaux-parents et bien sûr les enfants eux-mêmes», commente Alexandre Balmer, chargé d'enseignement à la Haute Ecole de travail social Genève – HETS-GE et responsable de l'équipe des médiateurs en protection de l'enfance auprès de

l'association Astural.

Et de citer l'exemple récent d'un «jeune couple que nous avons suivi, elle Espagnole et lui Nord-Africain, séparé suite à des violences conjugales. Il y avait des menaces d'enlèvement de leur fille des deux côtés, et durant les entretiens – six au total – cela partait vite en hurlements. Nous avons décidé d'impliquer la petite, qui a su exprimer le fait qu'elle ne supportait plus la situation. Les choses ont alors basculé: ils ont décidé qu'elle devait avoir accès à ses deux parents, que sa langue était le français, son lieu de vie et d'intégration Genève. Très vite, nous avons pu mettre en place un calendrier de visites et il n'a plus été question d'enlèvement.»

Maintenir le lien

La médiation ne règle toutefois pas les douleurs et les frustrations ressenties par le parent privé de ses enfants. Lorsqu'un retour n'a pas pu être négocié rapidement et qu'un enfant a commencé à s'intégrer dans son nouveau pays de domicile, «nous nous concentrons sur le maintien du lien, même si cela peut paraître très injuste».

Dans le cas de la mère suisse dont les deux filles sont retenues en Tunisie – pays non signataire de la Convention – par leur père, «nous avons au moins réussi à obtenir qu'elles viennent à tour de rôle passer des vacances en Suisse», souligne Stephan Auerbach. »

Cet article est extrait du dernier numéro d'*Hémisphères*, la revue suisse de la recherche et de ses applications, en vente en kiosque.